

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/PFD/178096
N/Réf. : AVL/ah/bxl-2.1947/S405
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Ernest Allard, 2-6. Installation d'une station de radiocommunication en toiture d'un immeuble d'angle.

(Dossier traité par Mme S. Buelinckx et I. Weemaas)

En réponse à votre lettre du 25 janvier 2007, sous référence, réceptionnée le 26 janvier, nous avons l'honneur de vous communiquer **l'avis favorable** émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 février 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur l'installation d'une station de radiocommunication en toiture d'un immeuble à appartements de cinq niveaux, compris dans la zone de protection des biens situés place du Grand Sablon, 37, 38, 39, 40, 42, 43 et 49 classés comme monuments. Construit entre 1910 et 1912, probablement selon les plans de l'architecte Ernest Acker, l'immeuble donne sur la place du Grand Sablon rejoignant les angles des rues Ernest Allard et Coppens.

Le dossier vise l'installation d'une station relais et de 7 antennes pour le système d'accès Internet par voie radio et pour GPS (opérateur *Clearw're*) en toiture du bien, au niveau +24.80. Il s'agit d'installer 4 antennes de 66 et de 50 cm de haut, 2 antennes PTP de 30 cm de haut et 1 antenne GPS. Les antennes seront placées sur des mats fixés contre les cheminées. L'installation s'ajoute aux antennes de l'opérateur Base, déjà présentes sur le site.

La Commission ne voit pas d'objection à cette installation parce qu'elle ne portera pas atteinte aux perspectives depuis la place du Grand Sablon et des monuments classés, situés à proximité directe. Conformément aux dispositions du RRU, l'implantation des antennes n'est pas non plus préjudiciable à l'esthétique de l'immeuble concerné, et leur hauteur ne dépasse pas la limite des 4 mètres au-delà de la corniche, autorisée par le règlement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S.